



Conseil économique et social

Provisoire

7 novembre 2005

Français

Original: anglais

Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce

Compte rendu analytique provisoire de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 14 avril 2003, à 15 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)

Sommaire

Rapports des présidents des quatre tables rondes

Échange de vues

Conclusions du Président du Conseil

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

03-32513 (F)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Rapport des présidents des quatre tables rondes

1. **Le Président** invite les présidents des quatre tables rondes organisées sur le thème : « Meilleures cohérence, coordination et coopération pour l'application à tous les niveaux du Consensus de Monterrey, adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement, un an après la Conférence » à rendre compte de leurs travaux respectifs.

2. **M. Manuel** (Afrique du Sud), Président de la Table ronde 1, dit que le débat a été axé sur les questions systémiques du système multilatéral et que trois thèmes ont été retenus pour faire l'objet d'un examen plus approfondi : la cohérence de l'action, l'application des dispositions et l'opinion des décideurs.

3. Les fils conducteurs probablement déjà présents dans les débats des autres tables rondes ont progressé avec les travaux. Premièrement, il faut étudier la raison d'être des institutions multilatérales, souvent considérée comme allant de soi et rarement remise en question. Deuxièmement, la position des institutions multilatérales diffère de celle de leurs États membres et des États souverains en général, différence dont il faut tenir compte. Troisièmement, si l'on ne prend pas le temps d'évaluer ce qui a déjà été accompli et ce qu'il reste à faire, il sera impossible de gérer le changement.

4. À l'issue de l'examen de la cohérence de l'action on a tiré cinq conclusions. Premièrement, la capacité des pays de rendre compte aux organes multilatéraux est inversement proportionnelle à leur produit intérieur brut, de sorte que les donateurs ne devraient soumettre aux bénéficiaires qu'un petit nombre de demandes relativement simples. Deuxièmement, chacun doit reconnaître les institutions multilatérales comme faisant partie intégrante du système de gouvernance mondiale et apprécier l'appartenance de ces institutions. Troisièmement, le projet d'indicateur de cohérence proposé par les organisations non gouvernementales serait une puissante incitation. Quatrièmement, les donateurs devraient être guidés par les besoins des bénéficiaires de l'aide et non par leur désir de plaire à leur électeurat. Cinquièmement, les objectifs du Millénaire pour le développement devraient être des pôles de convergence et être considérés dans la diversité de leurs contextes.

5. L'examen de l'application des mesures a également dégagé cinq conclusions. Premièrement, il faut reconnaître la diversité et rejeter les solutions passe-partout. Deuxièmement, les donateurs devraient s'engager sans équivoque à ouvrir les marchés aux marchandises en provenance des pays en développement, et pour ce faire non seulement adopter des dispositions telles que les arrangements multifibres et les préférences agricoles, mais encore envisager d'appliquer des mesures préférentielles aux biens provenant des pays en développement. Troisièmement, il faut procéder à un examen approfondi de la sélection des dirigeants des institutions multilatérales et respecter les principes de la transparence et de l'examen de toutes les candidatures. Quatrièmement, les accords doivent être appliqués aussi efficacement que possible sur le terrain comme l'illustre parfaitement l'approche coordonnée à l'égard de certains pays africains adoptée par les Pays-Bas et la Suède. Cinquièmement, les capacités des bénéficiaires varient, ce qui influe entre autres sur les moyens dont ils disposent pour faire face à leur dette et à exécuter les projets.

6. Cinq conclusions ont aussi été tirées de l'examen de la participation de tous les décideurs. Premièrement, le soixantième anniversaire de la création des institutions de Bretton Woods devrait être l'occasion d'une renaissance propice au réexamen de leur rôle et de leurs méthodes. Deuxièmement, il faut redistribuer les voix pour la prise des décisions; la table ronde n'a pas été en mesure de décider qui perdrait des voix et qui en gagnerait mais elle est convenue qu'une telle redistribution ne reviendrait pas à se contenter de multiplier les voix dans un souci d'équité. Quatrièmement, partenariat veut dire partenariat, et si un pays doit prendre un risque, cela doit aller de pair avec une récompense proportionnée (il peut par exemple s'agir pour les pays pauvres d'une amélioration de leurs niveaux de vie). Cinquièmement, certains pays auront davantage voix au chapitre dans la prise des décisions dans le cadre des groupes régionaux et des dispositions devront être prises pour tenir compte de ces groupes.

7. **M^{me} Frafjord Johnson** (Observatrice de la Norvège), Présidente de la Table ronde 2, dit que les travaux ont été axés sur le rôle de la coopération financière dans le Processus de Monterrey et tout particulièrement sur le pacte entre pays développés et pays en développement.

8. On a examiné en premier lieu les courants de financement vers les pays en développement. La Table ronde est convenue que l'aide publique au développement pourrait contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement mais qu'elle restait insuffisante, et qu'il faudrait l'augmenter non seulement en quantité, mais aussi en qualité. Il faudrait chercher des méthodes novatrices dont des options telles que les financements privés ou le nouveau mécanisme financier proposé par le Royaume-Uni. On pourrait notamment améliorer la qualité de cette aide en commençant par examiner ce que les pays en développement reprochent aux arrangements en vigueur. Il s'agirait notamment de réduire les coûts des transactions, de résoudre les conflits entre les programmes individuels, et de faire face aux demandes de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de réduire les délais entre les décisions de financement et les décaissements effectifs. La prolifération de mécanismes et fonds divers pourrait facilement réduire l'efficacité de l'aide, dans la mesure où les pays en développement ont beaucoup de mal à satisfaire à différentes exigences en matière de communication d'information. Enfin, si les pays en développement n'obtiennent que de médiocres résultats, il faut éviter de pénaliser leurs populations.

9. La deuxième question examinée est la dette. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés ne se traduit pas nécessairement par un niveau de dette soutenable pour les pays pauvres qui sont à la merci de facteurs tels que la fluctuation des cours des produits de base. Les obligations liées au service de la dette empêchent souvent la réduction de la dette à mesure qu'il est nécessaire de rembourser les nouveaux emprunts. Les pays en dehors de cette initiative, comme le Kenya, et son nouveau gouvernement, se heurtent également à de graves difficultés. Il convient d'examiner comment le Mécanisme de restructuration de la dette souveraine proposé par le Fonds monétaire international pourrait contribuer à remédier à cette situation de la dette.

10. Enfin, en troisième lieu, on a examiné la mise en œuvre, en particulier la proposition d'un mécanisme d'examen des politiques de développement inspiré du Mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'Organisation mondiale du commerce. L'objectif est d'offrir une instance de débat intergouvernemental sur les moyens de fournir une assistance, la question de son organisation restant ouverte.

11. **M^{me} Whelan** (Irlande), Présidente de la Table ronde 3, dit que les travaux, auxquels ont participé des représentants de gouvernements, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'institutions multilatérales, ont porté sur la cohérence des politiques commerciales et financières.

12. Les participants ont exprimé des opinions différentes au sujet du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha sur le développement, le verre étant à moitié plein pour certains et à moitié vide pour d'autres. Manifestement, le degré d'attachement au développement ne dépend pas de l'intitulé de ces négociations mais de leur contenu. Ces négociations ne serviront les besoins du développement que si elles offrent aux pays en développement un meilleur accès au marché, ce qui veut dire éliminer les crêtes tarifaires, mettre un terme à la progressivité des droits, démanteler les obstacles non tarifaires et s'attaquer aux subventions agricoles des pays développés.

13. Au nombre des autres questions examinées figuraient la lenteur inquiétante des progrès pour ce qui est d'introduire un traitement spécial et différencié des pays en développement, d'empêcher que les normes de protection de l'environnement servent de prétexte au protectionnisme, de tenir compte de l'égalité des sexes et des normes du travail et de fournir une assistance commerciale pour améliorer les capacités des pays en développement. Les participants ont été d'avis que les questions de Singapour – investissement, politique de la concurrence et transparence dans les marchés publics et la facilitation du commerce – devraient être dissociées et examinées séparément. Ce qu'il faut, c'est un système commercial propice au développement de tous les pays, en particulier des pays en développement.

14. **M. Oualalou** (Observateur du Maroc), Président de la Table ronde 4, dit que le débat a porté sur cinq questions essentielles à la concrétisation du Consensus de Monterrey. Tout d'abord, le partenariat entre pays développés et pays en développement est au cœur du Consensus et ce concept de partenariat doit évoluer pour devenir une réalité. Deuxièmement, le partenariat doit reposer sur une politique concertée : la qualité du dialogue est indispensable pour veiller à ce que les différences des situations des pays et des secteurs économiques soient prises en compte et pour rapprocher les modalités des organismes internationaux en matière de dette, de commerce et d'assistance.

Troisièmement, les pays en développement peuvent tirer divers avantages d'une meilleure gouvernance, à savoir l'amélioration des engagements des pays développés, des investissements et des résultats économiques, et il en va de même d'une meilleure gouvernance internationale politique, économique et financière. Quatrièmement, les pays en développement doivent renforcer leurs politiques macroéconomiques en introduisant des pratiques saines en ce qui concerne le budget, l'inflation, l'épargne, les investissements et les taux d'intérêt, et favoriser par là même la solidarité dans la lutte contre la pauvreté. Cinquièmement, il faut revoir les politiques sectorielles qui influent sur la pauvreté et la croissance. Au nombre des secteurs nécessitant une réforme figurent l'administration, les finances et l'agriculture (en particulier les politiques agricoles des pays développés). Par-dessus tout, pour réussir, il faut assurer la continuité de la réforme.

15. La Table ronde a conclu que les politiques nationales devraient tenir compte de la coopération régionale et que si les pays en développement étaient plus résolus à améliorer leur gouvernance, ils auraient davantage le droit de se faire entendre dans les instances internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods.

16. **Le Président** dit que les tables rondes ont si bien réussi à présenter leurs travaux de façon cohérente et à éviter qu'ils ne se chevauchent qu'il aimerait qu'un compte rendu succinct de leurs résultats soit distribué, non pas en tant que conclusions concertées, mais plutôt en tant qu'évaluation de leurs travaux par les présidents.

17. *Il en est ainsi décidé.*

Échange de vues

18. **M. Oualalou** (Observateur du Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il importe de mobiliser la volonté politique nécessaire pour parvenir à la mise en œuvre réelle, effective et prompte des engagements pris à Monterrey. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent que les institutions de Bretton Woods participent à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à la mise au point de méthodes d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre des engagements pris tant par les pays développés que par les pays en développement. Le Consensus de Monterrey a créé un

partenariat entre ces pays. Si les pays en développement sont au premier chef responsables de leur développement économique et social, toutefois, les pays développés sont tenus d'établir un environnement international propice au développement et de veiller à ce que leurs politiques soient cohérentes et compatibles avec la réalisation des objectifs de développement internationaux.

19. En dépit d'une amorce d'amélioration des politiques macroéconomiques des pays en développement, les progrès restent très insuffisants dans plusieurs domaines. Dans celui du commerce, les délais fixés à Doha n'ont pas été respectés. On a constaté une recrudescence du protectionnisme et de l'octroi de subventions et l'attitude affichée par les partenaires développés lors des négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce suscite une profonde préoccupation. En fait, le monde est bien loin de faire du commerce le catalyseur du progrès économique et de la réduction de la pauvreté. En outre, l'aide publique au développement continue de diminuer et la communauté internationale est loin d'avoir atteint l'objectif de 0,7 % du produit intérieur brut. En outre, il faut prendre d'urgence des mesures pour alléger la dette extérieure des pays pauvres très endettés ainsi que celle des pays à revenu intermédiaire, afin de libérer des ressources pour la réduction de la pauvreté et le développement humain.

20. Il faut d'urgence renforcer la participation des pays en développement à la prise des décisions au sein des institutions financières internationales. Les efforts déjà déployés pour mieux représenter les pays en développement, en particulier les pays africains, sont de bon augure et on ose espérer que des décisions concrètes seront prises lors de la réunion annuelle du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, qui aura lieu à Dubaï en septembre 2003.

21. Il est également temps de renforcer la coordination entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce qui doivent pleinement intégrer dans leurs politiques les objectifs de l'ONU pour le développement. À ce propos, le Groupe des 77 et la Chine demandent à nouveau aux institutions financières internationales et aux pays donateurs d'appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La stabilité des recettes d'exportation des produits de base est une

autre question d'une grande importance pour les pays en développement et pour les pays africains en particulier.

22. **M. Vassilakis** (Grèce), prenant la parole au nom de l'Union européenne et des pays en voie d'adhésion – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie – et des pays associés – Bulgarie, Roumanie et Turquie – dit que le rôle et les compétences des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce ont une importance critique dans le développement et que la contribution de la société civile et du secteur privé est riche de contenu et d'idées. L'Union européenne est convaincue de l'importance du Consensus de Monterrey dans l'adoption d'engagements concrets qui reconnaissent le rôle de toutes les parties prenantes. Cet accord de partenariat joue un rôle critique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans l'allègement de la pauvreté.

23. Chaque pays est responsable de son propre développement économique mais un environnement macroéconomique national sain et un climat propice aux investissements sont la base d'un développement durable et de la croissance économique; dans un environnement porteur, le secteur privé pourra être un moteur de développement. L'Union européenne est résolue à collaborer avec les partenaires pour veiller à ce que des progrès soient accomplis dans le cadre du programme de développement de Doha, de sorte que la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce soit un succès. Elle s'est aussi engagée à aider les pays en développement à bénéficier du commerce, à fournir un appui croissant à l'aide liée au commerce et applique une nouvelle stratégie dans ce domaine. Un élément clef est le renforcement des capacités commerciales pour faire face aux contraintes de l'offre. L'Union européenne a fait de l'intégration régionale et de l'appui au commerce Sud-Sud l'une de ses priorités et s'emploie à négocier un accord de partenariat économique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

24. L'Union européenne, qui est le premier fournisseur d'aide publique au développement, est convaincue qu'il est indispensable d'accroître cette aide pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les États Membres se sont engagés à atteindre la moyenne de 0,39 % du revenu national brut d'ici à 2006, en tant que première étape vers l'objectif

de 0,7 %, ce qui devrait se traduire par des milliards supplémentaires d'aide chaque année. L'Union européenne est en outre convaincue qu'une telle augmentation doit aller de pair avec une plus grande efficacité et une plus grande responsabilité dans les programmes et une plus grande harmonisation des politiques des donateurs. Attachée à la réalisation de progrès dans l'harmonisation d'ici à 2004, elle a lancé des dispositions au niveau européen et entre les États Membres. Une initiative-pilote intéressant quatre pays a été lancée, sur la base de laquelle un plan d'action sera formulé et des mesures seront prises. L'Union européenne se félicite des progrès accomplis à ce titre par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération de développement économique.

25. L'Union européenne continuera d'appuyer les travaux du Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux et prendra activement part à l'éclaircissement des questions y relatives. Elle se félicite des progrès accomplis dans le contexte du renforcement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et reconnaît qu'il faut poursuivre les efforts en ce qui concerne la question de la viabilité du niveau d'endettement.

26. L'Union européenne souhaite favoriser la cohérence et la participation mondiales et se félicite des efforts qui sont déployés pour renforcer la voix des pays en développement dans les instances de prise des décisions économiques internationales. La coopération entre les Nations Unies, les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce joue un rôle clef dans le renforcement du système financier international et dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. L'Union européenne se réjouit de donner suite à la Conférence de Monterrey et conduira son propre examen de suivi en mai 2003. Elle attend aussi avec intérêt le dialogue de haut niveau à l'Assemblée générale des Nations Unies qui sera l'occasion de faire le bilan.

27. **M. Minoves-Triuell** (Andorre) dit que pour consolider la paix en Iraq et veiller au progrès et à la démocratie du peuple iraquien, il est indispensable de réaffirmer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en la matière. Le Conseil de sécurité devrait formuler une résolution concernant la reconstruction matérielle et politique de l'Iraq et la satisfaction de ses besoins humanitaires. L'Andorre s'est engagée à contribuer au Fonds des Nations Unies pour l'aide humanitaire la

plus pressante. L'Iraq devrait faire face aux difficultés humanitaires et de développement que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce ont déjà commencé à examiner. Le nouvel Iraq devrait naître de la volonté du peuple iraquien, objectif en faveur duquel l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social auront un rôle à jouer.

28. Tandis que l'attention du monde est braquée sur l'Iraq, le sous-développement continue de toucher la majorité des peuples du monde, en particulier en Afrique. Il est indispensable d'augmenter progressivement l'aide publique au développement, tout en contrôlant rigoureusement les programmes de distribution de ces fonds; en outre, les États qui reçoivent une aide doivent veiller à ce qu'elle soit utilisée efficacement, conformément au principe de la bonne gouvernance. Des organisations multilatérales telles que le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce doivent, en application du Programme de développement de Doha, mettre au point des politiques cohérentes et ordonnées tenant compte des caractéristiques propres à chaque pays. À ce propos, il importe de prendre en compte la fragilité des petits pays.

29. Depuis 1995, l'Andorre a multiplié par 100 ses contributions au titre du développement et a créé au Ministère des affaires étrangères une nouvelle direction générale chargée de la coopération pour le développement et des relations multilatérales. Le peuple andorran prend activement part à ce processus et de nombreux citoyens à titre privé versent des dons en faveur du développement. L'Andorre continuera de collaborer avec la communauté internationale à la création d'un monde où règnent la justice et l'égalité des chances.

30. **M. Passacantando** (Banque mondiale) dit que la Banque mondiale et le FMI prennent très au sérieux leurs relations avec l'Organisation des Nations Unies, comme le prouve la taille importante de leurs délégations respectives à la réunion, bien qu'elles aient davantage prêté attention que contribué aux débats. Les tables rondes ont mené des travaux plus pratiques et moins rhétoriques et il serait utile d'envisager de leur donner davantage de temps à l'avenir.

31. Il est tout à fait inhabituel qu'un communiqué émanant du Comité monétaire et financier international se réfère à une prochaine résolution du Conseil de

sécurité de l'ONU. La disposition selon laquelle aucun fonds ne sera fourni au titre de la reconstruction de l'Iraq à moins que l'ONU n'y joue un rôle pose un défi majeur. Dans les semaines à venir, la capacité de tous les participants de coordonner leurs activités sera mise à l'épreuve.

32. La Banque mondiale est attachée à la recommandation figurant dans le Consensus de Monterrey tendant à ce qu'il soit fait appel aux institutions en place. Elle collabore avec les conseils des institutions de Bretton Woods, ainsi qu'avec le Comité monétaire et financier international, le Comité du développement et l'actuelle réunion du Conseil sur plusieurs fronts, et a récemment pris d'importantes initiatives dont, à titre d'exemple, la création de mécanismes plus transparents de sélection des présidents. Le Conseil d'administration de la Banque mondiale examine aussi comment permettre aux pays en développement, africains notamment, de prendre davantage part à ses travaux. Il est manifestement temps d'appliquer de nouvelles idées.

33. **M. Simón** (Observateur du Mexique) indique qu'un an après la Conférence internationale sur le financement du développement, il faudrait s'employer honnêtement à évaluer tout ce qui a été fait pour respecter les engagements pris dans le Consensus de Monterrey. Il ressort manifestement que ces objectifs doivent se traduire dans des actions et des initiatives à long terme, afin de créer les conditions nécessaires à la reprise et à la stabilité durable des pays en développement. Son gouvernement est convaincu qu'il est indispensable de renforcer le cadre multilatéral, parce qu'il permet de formuler des politiques solides et pertinentes pour résoudre les problèmes de l'humanité. Le Mexique accueillera la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, où des décisions seront prises afin de déterminer si les négociations de Doha pour le développement pourront être menées à bien selon le calendrier fixé dans le programme de développement de Doha. Il reste encore beaucoup à faire avant la Conférence et il faut s'efforcer de trouver le consensus nécessaire au succès du cycle de négociations.

34. Le Mexique continuera de favoriser la mise au point de mécanismes propres à répondre aux besoins des pays en développement. Il appuie les efforts que le Fonds monétaire international déploie pour mettre en place des directives de gestion de l'aide publique et insiste sur la nécessité d'accroître l'appui technique en

faveur des pays en développement pour renforcer leurs capacités de gestion des risques. À ce propos, le Mexique a récemment émis des obligations souveraines assorties de clauses d'action collective.

35. Il importe d'accroître considérablement l'aide publique au développement pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'aux objectifs du Consensus de Monterrey. Les pays industrialisés doivent convenir d'un plan d'assistance et rechercher avec les pays en développement une plus grande souplesse dans les transferts de ressources. Le Mexique est à la fois un bénéficiaire et un donateur d'aide publique au développement, fournissant une aide en particulier aux pays voisins. Le plan Puebla Panama, un programme de développement méso-américain, respecte les principes tant des objectifs du Millénaire pour le développement que du Consensus de Monterrey. Le Mexique reste fermement attaché au Consensus de Monterrey et espère que l'actuelle réunion contribuera à en faire un instrument utile et efficace pour le renforcement du système multilatéral.

36. **M. Majanen** (Finlande) dit que l'on a fait remarquer à juste titre que la question de la voix des pays en développement était liée à celle des droits, à la répartition des votes et à l'influence. Ce n'était pas un problème nouveau ou distinct, mais un problème évoqué dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Avoir des droits n'a aucun sens si les pays n'ont pas la capacité et les moyens d'en faire usage. On n'a toutefois pas souligné que le partenariat était aussi une question d'attitude et qu'il demandait de nouvelles relations plus réciproques et plus équitables. À titre d'exemple, le Processus d'Helsinki fournit une instance de dialogue équitable et polyvalent entre toutes les parties prenantes. Ce processus, qui demande une participation générale et ouverte reste en vigueur. Sa délégation tient à la disposition des participants davantage d'informations.

37. **M. Schydlofsky** (Pérou) dit qu'il existe un accord général quant à la nécessité d'allouer davantage de ressources au développement et sur le fait qu'une partie de ces ressources devrait provenir des marchés de capitaux privés et de la privatisation des ressources nationales afin de les libérer au titre de l'investissement dans de nouvelles structures de développement. Il existe toutefois un sérieux problème compromettant ce processus. En Amérique latine, comme dans d'autres parties du monde, lorsque l'on fait un investissement, il augmente automatiquement

les coûts publics et donc également le déficit public. Étant donné que ces déficits sont utilisés pour définir les objectifs des arrangements internes ainsi que des arrangements avec le Fonds monétaire international, ces investissements font obstacle à la réalisation des objectifs. Cette coutume particulière entrave la réalisation du Consensus de Monterrey et devrait être revue et corrigée.

38. **M. Cox** (Observateur du Secrétariat du Commonwealth) dit que la réunion des Ministres des finances du Commonwealth tenue en septembre 2002 a adopté un plan d'action du Commonwealth pour appliquer le Consensus de Monterrey aux niveaux national et international et dans le cadre du Commonwealth. Les dispositions envisagées au niveau international relèvent de la gestion politique de la direction des entreprises – faisant intervenir des facteurs tels que systèmes juridiques, participation de la société civile, renforcement de la démocratie, participation et rejet de l'exclusion – ainsi que du renforcement des capacités, en particulier à la lumière des profondes difficultés que rencontrent les pays en développement en matière de capacités en raison de la demande écrasante ainsi que des pénuries de ressources humaines nécessaires pour faire face à un monde complexe. Le Secrétariat du Commonwealth s'est rendu compte que le fait d'insister sur le renforcement des capacités pour aider les membres à prendre part à la formulation de politiques commerciales et à la négociation d'accords commerciaux pourrait contribuer sérieusement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

39. **M. de Santa Clara Gomes** (Portugal) dit qu'il appuie sans réserve la déclaration que le représentant de la Grèce a faite au nom de l'Union européenne et demande qu'un partenariat soit établi entre les pays développés et les pays les moins avancés dans l'intérêt de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'absence de partenaires viables du côté des pays les moins avancés constitue un important obstacle à un tel partenariat et montre combien il est nécessaire de renforcer les capacités parce que rares sont les gouvernements des pays les moins avancés qui ont actuellement la capacité de prendre part à des échanges sur un pied d'égalité. Ce manque de capacité a en outre pour effet de réduire sérieusement la marge d'erreur de ces pays en matière de formulation de politiques, par rapport aux pays développés. Il faut

donc aider les pays les moins avancés à formuler des politiques et des stratégies qui facilitent leur pleine participation et essayer d'atténuer les conséquences négatives des erreurs de politique économique. À ce propos, il faut aussi manifestement rendre le système international plus accessible aux pays les moins avancés pour faciliter leur participation, à la fois en renforçant leurs capacités et en encourageant une volonté authentique de la part des pays développés de nouer des partenariats avec eux.

40. **M^{me} Viotti** (Brésil) dit qu'il existe un degré international de consensus sans précédent au sujet des mesures nécessaires pour promouvoir le développement et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, ce consensus n'a toujours pas donné lieu aux changements pratiques nécessaires pour que des progrès concrets soient accomplis sur la voie de ces objectifs. Les pays en développement sont de plus en plus découragés parce que les négociations ne semblent pas donner les résultats escomptés. Le dialogue en cours entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods revêtent donc une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de Monterrey et d'autres conférences récentes.

41. **M^{me} Deily** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis soulignent qu'il importe d'axer l'assistance sur les pays ayant des politiques particulièrement performantes, mesurant les résultats concrets de cette assistance et renforçant la gestion des ressources publiques. Dans ce contexte, le Président Bush a demandé que le Congrès alloue 1,3 milliard de dollars au titre du compte Défi du Millénaire pour 2003, de sorte qu'il passe à 5 milliards de dollars d'ici à l'an 2006, dans le cadre d'un plan détaillé de mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Il a par ailleurs demandé près de 15 milliards de dollars pour lutter contre l'épidémie mondiale du VIH/sida jusqu'en 2008.

42. En 2002, l'Organisation mondiale du commerce a créé un fonds d'affectation spéciale mondial chargé d'offrir une aide financière et des programmes de formation pour permettre aux pays de prendre pleinement part aux négociations commerciales. Cette aide a été portée de 10 millions de dollars à 20 millions en 2002 puis à 24 millions en 2003 et est en outre complétée par un soutien bilatéral de la part d'un certain nombre de pays dans le monde entier. Dans ce contexte, les États-Unis ont consacré 638 millions de dollars des États-Unis à l'assistance technique liée aux

questions commerciales en 2002, tandis que tous les responsables de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) ont reçu une formation au sujet du rôle important de l'assistance technique pour ce qui est de favoriser des initiatives de développement et de lutte contre la pauvreté. Ces mesures et d'autres sont un exemple du succès relatif des efforts visant à une plus grande cohérence dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. On procède actuellement aux évaluations annuelles du Fonds d'affectation spéciale de l'Organisation mondiale du commerce afin de donner une idée plus précise des questions qui restent en suspens.

43. **M. Grant** (Royaume-Uni), se référant à la déclaration faite par le représentant de la Grèce au nom de l'Union européenne, souligne l'engagement du Royaume-Uni en faveur du Consensus de Monterrey et du maintien des dispositions en vue de son application. Pour ce qui est de la cohérence politique, sa délégation est d'avis que les activités de lutte contre la pauvreté au niveau national et les cadres de suivi dans les pays en développement jouent un rôle indispensable aux fins des objectifs du Millénaire pour le développement. Il importe de coordonner les efforts déployés dans ce domaine avec les systèmes nationaux et les mécanismes budgétaires afin d'épargner aux pays en développement de nouveaux fardeaux. Dans le domaine du commerce, sa délégation est d'avis que le programme de développement de Doha est indispensable et est convaincue que les obstacles liés à l'Accord sur les aspects relatifs au commerce des droits en matière de propriété intellectuelle et les obstacles concernant le traitement spécial et préférentiel pourraient et devraient être surmontés aussi rapidement que possible afin d'accorder l'attention nécessaire à d'autres questions complexes, en particulier dans le domaine de l'agriculture.

44. Les cibles en matière d'aide au développement sont réalistes et peuvent être atteintes; le Royaume-Uni rehausse son propre niveau d'assistance et s'associe à la Norvège pour proposer la création d'une institution financière internationale en tant que plan novateur pour recueillir de nouvelles ressources à hauteur de 50 milliards de dollars des États-Unis par an jusqu'en 2015, ce qui est nécessaire pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement. Il ne s'agira pas d'un organisme d'exécution distinct mais simplement d'un mécanisme de financement conçu pour combler les déficits. Enfin, sa délégation a étroitement

collaboré avec d'autres pour formuler des idées sur le renforcement de la prise de participation des pays en développement et des pays en transition et pour leur donner voix au chapitre, et elle reste résolue à faire progresser ces travaux dans toute instance établie à cette fin.

45. **M. D'Alotto** (Argentine) dit que sa délégation tient à s'associer à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Consensus de Monterrey marque un tournant décisif dans les travaux de l'Organisation en matière économique et sociale et fournit des directives pour poursuivre les efforts dans ce domaine. Toutefois, sa délégation reste préoccupée par la situation commerciale internationale un an après le sommet de Monterrey : la menace de la récession n'a pas reculé, les espoirs d'une conférence internationale sur le développement restent lettre morte et les mesures protectionnistes s'étendent. Si les pays ne sont pas autorisés à entrer en concurrence sur la base de leurs avantages comparés, ils ne seront pas en mesure d'obtenir les devises dont ils ont besoin pour assurer le service de leur dette. Consciente de son obligation de redresser son économie, l'Argentine n'a pas l'intention de s'isoler de la communauté financière internationale mais elle est également d'avis que la réalisation d'un environnement commercial international exempt de barrières tarifaires et de subventions est une aspiration légitime.

46. L'Argentine a réalisé une reprise fragile et tous les candidats aux élections sont convenus que l'absence de maîtrise de la politique financière, qui a donné lieu à la précédente crise, a été une grave erreur. Tout en se félicitant du débat nécessaire sur le rôle en évolution du Fonds monétaire international, l'Argentine insiste sur le fait que chaque pays devrait faire l'objet d'une attention individuelle et souple au cours des négociations avec cet organe. Les structures électorales du Fonds monétaire international devraient être actualisées pour donner une plus grande latitude aux marchés en développement et réduire les déformations actuelles du commerce mondial. Enfin, il souligne qu'à se focaliser sur la sécurité, sans tenir compte des préoccupations et des problèmes du monde en développement, on ne fait qu'accroître la menace pour la sécurité de tous.

47. **M. Piedra** (Observateur du Saint-Siège) dit que l'intégration des pays les moins avancés dans le marché mondial ne pourra être réalisée que grâce à une

approche intégrée. Des relations commerciales équitables sont indispensables en développement économique et humain; toutefois, la liberté économique n'est qu'un des aspects de la liberté humaine. Les activités économiques doivent s'inscrire dans un contexte plus large de développement humain, de promotion des droits de l'homme et de dignité de la personne humaine, en particulier les politiques globales et les cibles de la famille des nations visant à réduire radicalement la pauvreté. Sans le respect de la dignité de la personne humaine, il ne saurait y avoir de véritable développement.

48. **M^{me} Lizarde** (Groupe international préparatoire pour le suivi de Monterrey) dit que la dynamique de Monterrey en 2002 n'a pas été maintenue; manifestement, la mobilisation des ressources au titre du développement est dans l'impasse, et d'énormes quantités de ressources sont détournées au titre des dépenses militaires et de la poursuite de conflits armés, auxquels succède la nécessité de nouvelles ressources pour la reconstruction. Le véritable programme de développement est relégué au second plan et l'actuel environnement débilisant exacerbe encore davantage la féminisation de la pauvreté, l'instabilité sociale et l'insécurité humaine. La poursuite d'un programme mondial de financement du développement durable dépend finalement du cadre multilatéral normatif de l'ONU tel que défini dans la Charte. La recherche d'une cohérence politique appelle l'établissement de politiques se renforçant mutuellement entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité afin de promouvoir la sécurité économique et politique dans un environnement porteur de paix.

49. Lors des auditions et dialogues avec la société civile, le 20 mars 2003, une série de recommandations ont été faites dans cinq domaines à l'Organisation des Nations Unies et aux États Membres, aux institutions de Bretton Woods et à l'Organisation mondiale du commerce. Dans le domaine de l'allègement de la dette, il faudrait annuler la dette des pays pauvres, examiner et reformuler des critères de viabilité du niveau d'endettement selon la capacité de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement, appuyer un arbitrage équitable et transparent entre pays débiteurs et pays créanciers et créer un groupe de travail conjoint sur la dette. Dans le domaine du commerce et du développement, il faudrait établir des règles commerciales basées sur le développement qui maximiseraient l'emploi dans des conditions décentes,

intégrer l'Organisation mondiale du commerce dans le système des Nations Unies, appliquer un traitement spécial et différentiel à l'Organisation mondiale du commerce et empêcher les pays développés d'exercer des pressions sur les pays en développement pour qu'ils libéralisent leurs secteurs des services dans le contexte de l'Accord général sur le commerce des services. Pour ce qui est de la réforme de la gouvernance mondiale, il faudrait explorer plus avant les propositions concernant de nouvelles structures de prise de décisions en matière de politique économique dans le cadre de l'ONU et promouvoir la démocratisation de la formulation et de la mise en œuvre des politiques du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale au niveau national. S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'aide publique au développement, on devrait reconnaître le caractère intersectoriel des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en tant qu'éléments essentiels de la réalisation de tous les objectifs de développement et honorer les engagements pris dans le contexte de Monterrey. Pour ce qui est de la cohérence des politiques, le Conseil, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce devraient envisager conjointement la formulation d'une politique internationale des produits de base ou un accord à ce sujet pour accroître les revenus des pays endettés, l'établissement d'un mécanisme pour veiller à la coordination des politiques macroéconomiques et des politiques de taux de change entre les pays dotés de réserves en devises, et la promotion de normes de base du travail telles que consacrées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail.

50. **M. Underwood** (Conseil des entreprises pour les Nations Unies) dit que les architectes du Processus de Monterrey ont reconnu l'importance des capitaux privés dans la réalisation de ses objectifs, mais il semble qu'il y ait toujours un désintérêt tant de la part des pays développés que des pays en développement pour ce qui est de collaborer avec le secteur privé pour mobiliser les capitaux tant sur le plan national qu'international. Le dialogue sur ces problèmes et sur l'établissement d'un consensus se poursuit sans qu'il n'y ait guère de progrès dans la mise en place d'un mécanisme de financement du développement. Le Conseil des entreprises a formulé un certain nombre de recommandations spécifiques pour surmonter certains

des obstacles à ces processus, concernant la capacité des pays de faire connaître leurs possibilités, risques et services d'investissement, l'amélioration de l'accès des pays en développement au financement à long terme pour le développement des infrastructures et l'établissement de cadres de collaboration et de coordination entre les secteurs public et privé dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Le secteur privé a fourni 160 milliards de dollars des États-Unis en courants nets de capitaux aux pays en développement entre 1996 et 2003, soit plus de trois fois ce qui avait été fourni par le secteur public. Ce chiffre comprend 79 milliards des États-Unis en courants nets de capitaux rien que vers l'Afrique, soit 10 fois le chiffre du secteur public. L'orateur lance donc un appel aux gouvernements et aux institutions financières internationales pour qu'ils s'emploient activement avec le secteur privé et invite les groupes de parties prenantes à améliorer leurs communications.

51. **M^{me} Freudenschuss-Reichl** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel-ONUDI), rendant compte des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative intitulée « Moyens de permettre aux pays en développement de participer au commerce international en renforçant les capacités de production », déclare que le Fonds d'affectation spéciale créé à cet effet suscite l'intérêt des donateurs et que les premières activités financées par ce fonds ont commencé. Dans le contexte de cette initiative, la coopération avec l'Organisation mondiale du commerce, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international s'est renforcée, contribuant par là même à améliorer la cohérence dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans le domaine de la facilitation des échanges commerciaux. Une deuxième initiative intitulée « Mobiliser les ressources internationales pour le développement : investissement étranger direct et autres courants privés » concerne une opération pilote au Nigéria et conjugue un organisme privé d'investissements en actions, axé sur les petites et moyennes entreprises, à un appui technique financé par des dons et géré par l'ONUDI. Ce projet a été reproduit dans d'autres pays.

52. Pour ce qui est des politiques économiques nationales, l'intervenante estime qu'elles doivent être renforcées par les capacités de production des pays en développement. À ce propos, l'ONUDI a étroitement collaboré avec les ministres africains de l'industrie en

vue de renforcer les capacités de production au niveau sous-régional. Ces initiatives font appel aux institutions financières régionales qui ont convenu d'établir des comptes spéciaux sectoriels. L'ONUDI est convaincue que ces initiatives faciliteront un accord à la Conférence des ministres africains de l'industrie, en novembre 2003, sur une initiative de renforcement des capacités de production à l'échelle du continent africain dans le cadre des aspects opérationnels du NEPAD.

53. Il importe de promouvoir des technologies écologiquement rationnelles, qui constituent l'un des principaux éléments de stratégies économiques internes efficaces. À ce propos, l'une des principales priorités des programmes de production propre et de gestion de l'approvisionnement en eau de l'ONUDI est de transférer des technologies écologiquement rationnelles combinant investissements lourds et investissements moyens dans des pays donnés. Un portefeuille d'investissements a été établi après l'exécution d'une série de mesures de développement, dont l'identification de points chauds industriels de pollution, la réalisation d'évaluations de l'impact sur l'environnement, la comptabilité écologique et des études de marché. L'ONUDI a démontré le succès de cette approche dans un certain nombre de pays et elle espère pouvoir la reproduire en obtenant un financement dans le contexte du suivi de la Conférence de Monterrey.

54. Enfin, pour répondre à la demande du Président au sujet du format des réunions futures, elle estime que leur ordre du jour devrait être plus court pour que davantage de temps puisse être consacré à chaque point.

55. **M. Langmore** (Organisation internationale du Travail) se déclare encouragé par la déclaration du représentant de la Finlande ainsi que par les rapports de plusieurs pays sur l'accroissement de l'aide publique au développement. Néanmoins, les promesses faites restent toujours bien en deçà de l'augmentation nécessaire, selon les estimations de la Banque mondiale, pour stimuler la croissance de l'économie et de l'emploi afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. À ce propos, la proposition du Royaume-Uni tendant à créer un mécanisme de financement international mérite d'être explorée plus avant. Une seconde possibilité consiste à exempter d'intérêt les droits de tirage spéciaux et à réduire le coût d'opportunité de la détention de devises en

réserve. Une troisième méthode pour accroître les réserves au titre du développement consiste à accroître l'appui international au recouvrement des recettes nationales par une meilleure coopération internationale sur le plan fiscal. Il faut réduire d'urgence les possibilités d'évasion fiscale en renforçant les capacités des autorités fiscales nationales aux fins d'une administration fiscale efficace et équitable. En l'absence de tels mécanismes, les objectifs du Millénaire pour le développement resteront lettre morte.

56. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit qu'il faut admettre l'absence de cohérence dans les politiques des pays tant développés qu'en développement. Il existe en outre un problème de cohérence au niveau mondial pour ce qui est de la question d'ensemble de la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. À ce propos, à la réunion en cours, on pourrait trouver des exemples flagrants d'incohérence des politiques, dégager des idées pour résoudre les problèmes et laisser les décisions aux organes de négociation compétents.

57. Abordant la question de la société civile, M. Desai constate qu'il faut envisager les objectifs à plus long terme des organisations non gouvernementales, qui ont parfois l'impression de n'avoir aucun rôle à jouer. Toutefois, une réunion comme celle-ci leur donne l'occasion de jouer un rôle. Sans leur participation, il y aurait encore moins de progrès. La difficulté consiste à lancer et maintenir un dialogue entre les cultures et d'engendrer un véritable élan en faveur des partenariats et les engagements pris à Monterrey.

Conclusions du Président du Conseil

58. **Le Président** dit que c'est la première fois qu'un si grand nombre de directeurs exécutifs des institutions de Bretton Woods et un représentant de l'Organisation mondiale du commerce sont réunis. Le dialogue a porté sur trois éléments : tout d'abord l'insuffisance des progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement, en raison d'une croissance nulle, du recul des termes de l'échange et de flux négatifs de ressources. Le deuxième élément a été la rencontre des quatre institutions multilatérales visées dans le Consensus de Monterrey, chacune selon ses propres priorités et modalités par rapport à ses

membres. Le troisième élément concernait le rôle de la réunion en tant que suite donnée à la Conférence de Monterrey. Il faudrait un meilleur centrage à l'avenir et la décision rapide des présidents des quatre tables rondes de s'attacher à certaines questions a permis de dégager des idées très précises qui pourraient constituer les minutes de la réunion. Ces idées pourraient en outre servir aux activités de suivi de la réunion et plus particulièrement à la session de haut niveau de l'Assemblée générale. La réunion s'est en outre inspirée des réunions annuelles de printemps des institutions de Bretton Woods.

La séance est levée à 17 h 5.